



**Ancenis-Saint-Géréon**

Le 23 avril 2020

**Madame la Présidente/Monsieur le Président  
des associations**

Dossier suivi par : Cabinet du maire-communication  
Contacts : 02 40 83 86 84 | c.dupas@ancenis.fr  
N/Réf. : JMT/CD/20/36

**Objet : interdiction des rassemblements et événements jusqu'au 15 juillet 2020**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Je souhaite vous informer, en avant-première, que j'ai pris la décision d'interdire les rassemblements et événements dans la commune jusqu'au 15 Juillet prochain inclus.

En effet, le déconfinement prévu à partir du 11 mai ne signifie pas un retour à la normale. Le virus sera toujours là et il faudra continuer à se protéger. Collectivités, associations, entreprises, particuliers ne doivent pas relâcher leurs efforts sous peine d'exposer nos soignants à des vagues successives d'une maladie qui a montré toute sa dangerosité.

Dans ces conditions, tous les événements accueillant du public sont annulés dans la commune, jusqu'à la mi-juillet.

De même, aucun rassemblement, aucune fête associative ou familiale, ne seront autorisés dans les salles et équipements municipaux.

Je comprends les déceptions que cette décision provoquera mais il est de ma responsabilité, en tant que maire, de veiller avant tout à la santé de nos concitoyens.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des décisions gouvernementales, la situation pourra être réexaminée à tout moment.

Je sais pouvoir compter sur la solidarité des uns et des autres, et particulièrement de vous-mêmes.

Je reste à votre écoute et je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Le maire et président de la Communauté  
de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA),  
Jean-Michel Tobie**

